

# Procès-Verbal

## de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi vingt et un février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2024 s'est réuni à la mairie d'Isles sur Suipe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy RIFFE, maire.

Etaient présent(e)s : Monsieur AUBIAT Benjamin, Monsieur AUGUSTE Daniel, Monsieur CHATRIOT Hervé, Monsieur CORDELIER Sylvain, Monsieur DAUPHINOT Laurent, Madame HAULIN Aurore, Monsieur HIRZEL William, Monsieur LECOMTE Sébastien, Madame LEPART Isabelle, Madame RAMOS Sonia, Monsieur RIFFE Guy, Madame TRIBUT Cindie, Madame VINCENT Céline.

Secrétaire : Monsieur CORDELIER Sylvain est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du mercredi 10 janvier 2024 sont lus et approuvés à l'unanimité par les membres présents.

N° 705– 21 février 2024  
**URBANISME**

### 1- Déclaration préalables

#### **1-1 : 20 route de Rethel:**

Dépose d'une porte cochère et remplacement par une porte « piétons »

#### **1-2 : 40 rue Lt Fernand Guillaume :**

Construction d'un abri de jardin

#### **1-3 : 5 rue des Fontaines**

Remplacement des menuiseries

### 2- Protection phonique lieu-dit les Fontaines

Un projet de merlon était déjà identifié et positionner dans le POS en vigueur avant la rédaction du PLU en 2012-2013.

Nous sommes devenus le propriétaire de la parcelle ZK 82 et le bail nous liant avec un agriculteur est terminé. Nous pouvons donc y réaliser un merlon de terre.

La parcelle ZK 2, situé au nord de la parcelle ZK 82 appartient à Monsieur MANGEART. Sur cette parcelle, une amorce de merlon a été constituée lors des travaux de création de la déviation de la RN 51.

Afin de constituer une continuité, la commission voirie-bâtiments, réunie le 15 février, propose, après étude, un échange entre la commune et Monsieur MANGEART. Il donnerait à la commune la surface nécessaire pour la mise en place d'un merlon dans sa parcelle et la commune lui rendrait la surface équivalente, à proximité de la parcelle ZK 31, à prendre dans la parcelle ZK 82.

L'emprise du merlon serait d'environ 20 mètres, tout le long de la déviation soit une surface de 3649 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Une délibération est prise (2024-2-1).

N° 706 – 21 février 2024

## **TRANSFERT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Afin de constituer un espace végétalisé le long de la rue de Boulton, côté Nord, la commune est devenue propriétaire de petites parcelles en façade de parcelles construites. Il convient de transférer ces parcelles dans le domaine public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette démarche.

Une délibération est prise (2024-2-2).

N°707 – 21 février 2024

## **COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS CUGR**

Monsieur le Maire retrace les changements intervenus dans l'organigramme de la CUGR.

Madame Catherine VAUTRIN qui était Présidente de la CUGR, a été nommée Ministre, ce qu'elle a accepté. Elle a donc démissionné de sa fonction de Présidente de la CUGR. Elle a pris ses nouvelles fonctions, accompagnée de Monsieur François MENGIN-LECREUX qui était Directeur Général des Services et de Monsieur Martin BONNE qui était Directeur du Cabinet de la Présidente.

Il a fallu procéder à de nouvelles élections. Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims, a été élu Président de la CUGR. Tous les autres Vice-Présidents ont été reconduits dans leurs fonctions ainsi que tous les Conseillers Communautaires Délégués. Un nouveau bureau de la CUGR a été élu.

Monsieur Jean-Claude DESLOQUES a été recruté comme Directeur de Cabinet.

N°708 – 21 février 2024

## **EVOLUTION DE L'INDICE BRUT SERVANT DE BASE POUR LE CALCUL DE L'INDEMNITE DES ELUS**

Le calcul de l'indemnité des élus se fait en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).

La délibération prise en 2020 fait parfaitement référence à cet indice mais donne aussi la valeur à la date de la délibération ce qui n'est pas utile. La délibération indique aussi qu'il y aura automatiquement revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il y a donc lieu de rédiger à nouveau cette délibération en précisant que la valeur indiquée est celle au 10 juillet 2020.

A l'unanimité des membres présents, excepté les élus qui ne s'expriment pas, le Conseil Municipal adopte cette évolution.

Une délibération est prise. (2024-2-3)

N°709 – 21 février 2024

## **PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire explique que suite au contact avec les services de la Région Grand Est, il paraît judicieux de ne pas déposer un dossier auprès de cette structure car une partie seulement des travaux pourraient être subventionnée.

Il propose de déposer un dossier auprès de la CUGR dans le cadre du fond de soutien aux investissements communaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

Une délibération est prise (2024-2-4).

Monsieur le Maire informe que notre architecte sera en mesure de déposer une demande de permis de construire début mars 2024.

Le Conseil Municipal accepte de l'autoriser à signer les documents.

Une délibération est prise (2024-2-5).

N°710 – 21 février 2024

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

S'agissant d'emploi de salariés sur 2 collectivités, cela s'assimile à une mutualisation du personnel. Nous devons donc saisir le comité technique du centre de gestion pour connaître sa position.

Il s'agit du personnel technique qui intervient dans la zone du Val des Bois toutes les semaines pour en assurer la propreté.

N°711 – 21 février 2024

### ACHAT DE PARCELLES BOISÉES

La famille SCHOSSELER nous propose de faire l'acquisition de parcelles boisées riveraines de parcelles nous appartenant au lieu-dit « La Foulerie » pour une surface totale de 3592 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose que nous en fassions l'acquisition au prix de 1 euro le mètre carré.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

Une délibération est prise (2024-2-6).

N°712 – 21 février 2024

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE, VOLET PREVOYANCE

Le Centre de Gestion de la Marne organise la démarche pour la mise en œuvre du volet prévoyance de la protection sociale complémentaire. Le Comité Social Territoriale du CDG a été consulté et un avis favorable a été rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que nous autorisions le CDG à mener une consultation et le dialogue social pour le compte de notre collectivité.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

Une délibération est prise (2024-2-7).

N°713 – 21 février 2024

### INFORMATIONS

#### 1°) Correspondant incendie

Monsieur le Maire fait lecture du document rédigé par l'association de Maires de la Marne, donnant les grandes lignes du rôle du correspondant incendie.

Il précise aussi que nous avons reçu les résultats des essais des poteaux incendie (PEI) de la commune qui sont tous bons pour assurer le risque ordinaire. Nous avons une bonne protection du village contre le risque incendie

2°) Monsieur Sylvain CORDELIER distribue un état récapitulatif du programme évènementiel 2024.

3°) Des décorations seront mises en place pour les fêtes de pâques.

4°) Les fouilles pour la reconnaissance archéologique sur les parcelles C 1292 et C 659 rue de la Procession, ont été réalisées lundi 19 février. Nous attendons les conclusions.

5°) Afin de parfaire la communication sur le transport à la demande (TAD) une réunion de maires de Boult-sur-Suippe, Bazancourt, Isles-sur-Suippe, Warmeriville est prévue le 19 mars avec le Vice-Président en charge de la mobilité.

6°) La commission environnement se réunira le samedi 16 mars 2024 à 10 heures.

7°) La commission des finances se réunira le mercredi 13 mars 2024 à 20h30.

8°) La commission communication se réunira jeudi 14 mars 2024 à 20h30.

9°) Le CCAS se réunira le mercredi 28 mars 2024 à 20h30

10°) Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 20 mars 2024 à 20h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35